

# Association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C) de Petit-Mars

Association loi 1901 – n° 04441001251  
Enregistrement à la Sous-Préfecture de Châteaubriant  
Parution au Journal Officiel le 09 avril 1980



Rue de l' Egretière  
44390 PETIT MARS

## Procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire Du 4 novembre 2016

Le 04 Novembre 2016 à 20h30, dans les locaux de l'école Sainte Marie, les membres de l'association OGEC de Petit-Mars se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de leur président.

### Présents ou représentés :

- *Les membres suivants composant le bureau de l'association :*

- Mr Sébastien VOLEAU en sa qualité de Président,
- Mr Jean Philippe ROUSSELIE en sa qualité de Vice-président,
- Mme Stéphanie DUGAST en sa qualité de Trésorière,
- Mme Bénédicte RENAUD en sa qualité de Trésorière Adjointe,
- Mme Magali THOMAZIC en sa qualité de Secrétaire,
- Mr Emmanuel FREBOURG en sa qualité de Secrétaire Adjoint

- *Les membres suivants composant le conseil d'administration de l'association*

- Mr Olivier ETIENNE en sa qualité de Membre Actif,
- Mr Yvan RAITIERE en sa qualité de Membre Actif,
- Mme Dany BON en sa qualité de Membre Actif,
- Mr Jérôme GUERIN en sa qualité de Membre Actif

- *Les membres de droits suivants composant le conseil d'administration de l'association*

- Mme Catherine Busetto en sa qualité de présidente APPEL,
- Mme CASSAGNE en sa qualité de Présidente UDOGEC

Soit 12 membres du Conseil d'Administration sur un effectif de 16 personnes (75%)

**Toutes les personnes ci-dessus présentes ou représentées ont émargé sur la feuille de présence  
« Conseil d'Administration Ogec »**

- *Le représentant de la Municipalité de Petit-Mars*
  - Mme SAFFRE membre élue de la commission affaires scolaires
- *Les représentants des familles ayant signé la feuille d'émargement :*
  - Soit 64 familles sur 144 au total ( 44 %)

**Toutes les personnes présentes, représentantes des familles ont émargé sur la feuille de présence « Liste des Familles »**

L'assemblée procède à la composition du bureau de séance, le Président de séance, Mr Sébastien VOLEAU préside la séance en sa qualité de président de l'association et Mme Magali THOMAZIC assure le secrétariat de séance en sa qualité de Secrétaire de l'association.

- Le président présente l'ordre du jour de l'assemblée, qui se résume à valider les statuts de l'association.

Aucune question de l'assemblée.

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que le quorum des 3/4 n'est pas atteint.

L'Assemblée décide de convoquer de nouveau les membres sur le même ordre du jour afin de se tenir dans un délai compris entre 9 jours et 30 jours d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation sera envoyée au moins 8 jours avant la date retenue par exception au délai prévu à l'article 10.

L'assemblée pourra alors délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21H.

Le présent procès-verbal dressé, il est dûment signé par le Président ainsi que le Secrétaire de séance.

**Le Président de séance**

Mr Sébastien VOLEAU

**Le Secrétaire de séance**

Mme Magali THOMAZIC